

Une couleuvre difficile à avaler

Qui donc a intérêt à empêcher la création d'un ordre professionnel des biologistes?



LOUIS-GILLES
FRANCOEUR

Les couleuvres m'ont toujours fasciné et la crainte qu'elles inspirent m'a toujours, heureusement, été étrangère. Tout petit, dans mes excursions en forêt, j'admirais leur art du camouflage et j'aimais les observer en train de se chauffer sur les rochers. C'était d'ailleurs le meilleur moment pour les attraper. Ankylosées par la chaleur, elles réagissaient mollement à leur capture, surtout si on les prenait délicatement par le cou. Inutile d'épiloguer sur les mauvais coups qu'on peut jouer aux copains, et surtout aux copines, quand on en a une bien au chaud dans sa chemise et que personne ne vous voit venir...

Pour les serpents, c'est autre chose. Lors d'un été dans les plantations de pêche en Ontario, on en rencontrait souvent et personne n'aimait cela, d'autant plus que c'est un des seuls endroits au Canada où on peut rencontrer de vrais crotales. Mais la crainte profonde que les serpents nous inspirent ne doit pas nous faire oublier qu'ils constituent un des maillons importants de nos écosystèmes, qu'il faut préserver en sortant de nos ornières émotives, tout comme on le fait maintenant pour les requins, les loups, les grizzlis, qui ne sont pas toujours les amis des humains...

C'est dans cet esprit qu'il faut aborder la nouvelle dénichée cette semaine sur le site Internet de la BBC, qui faisait état d'une étude démon-

trant l'existence d'un déclin prononcé de plusieurs espèces de serpents dans le monde et, encore plus intrigant, à peu près partout à partir de 1998.

Ce constat fait suite à un suivi sur plusieurs décennies dans certains cas de 17 populations de serpents, faisant partie de 8 espèces. Des 17 populations observées, 8 accusaient des baisses d'effectifs pouvant atteindre 90 %. Si les chercheurs qualifient le phénomène d'«*alarmant*» dans *Biology Letters*, qui fait état de leur recherche, ils sont incapables de fournir une explication cohérente au problème. Ils se sont certes concentrés sur la perte d'habitats naturels, la cause déterminante dans le déclin de plusieurs autres espèces, y compris d'espèces cousines comme les amphibiens. Mais des déclins majeurs de populations de serpents ont aussi été observés dans des réserves naturelles!

On sait que le réchauffement du climat, les nombreuses pollutions et la destruction des milieux naturels frappent durement d'autres espèces à sang froid, comme les amphibiens. C'est le cas au Québec pour plusieurs espèces de batraciens, dont la rainette faux grillon qui se retrouve aujourd'hui sur la liste des espèces menacées. Mais dans le cas des pythons, d'espèces comme les aspics, la vipère gabonaise, la vipère rhinocéros ou même pour la couleuvre qu'on retrouve presque partout sur la planète, difficile de mettre le climat en cause, car plusieurs de ces espèces vivaient déjà en milieux secs et arides et d'autres dans des environnements tropicaux, toujours aussi humides.

Quant au Québec, deux biologistes nous disent qu'aucun constat semblable n'a été fait ici, pour la simple raison que si on voit des milieux propices disparaître, aucune étude des populations n'a été réalisée. Et comme il n'y a pas de «clientèles» rentables derrière ces espèces, comme pour les gibiers chassés, ils se disent

5

convaincus que Québec a peu de chances de lancer une étude importante sur la question... même en cette année de la biodiversité. Il ne faut quand même pas amputer trop les marges de profits de nos entrepreneurs qui détruisent les milieux naturels, quoi!

Utilité des biologistes

En mars 2008, la sous-ministre en titre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Madeleine Paulin, énumérait dans une lettre envoyée à l'Office des professions du Québec (OPQ) les raisons qui justifient la création d'une corporation professionnelle des biologistes du point de vue du ministère responsable depuis 30 ans des écosystèmes et de notre sécurité environnementale.

Elle rappelle d'entrée de jeu qu'en 1990, l'Office des professions du Québec (OPQ) avait reconnu que l'environnement était devenu une priorité sociale et le rôle des biologistes et microbiologistes, «*essentiel pour assurer la qualité et la rigueur dans ce domaine d'activité*» au point de justifier la création d'un nouvel ordre.

Pourtant, en 2009, le même OPQ continuait de reléguer les biologistes au rôle de collecteurs de données au profit des autres professionnels qui pouvaient, ultimement, modifier leurs analyses et conclusions dans les projets industriels, miniers, hydroélectriques et forestiers. L'OPQ a donc refusé en 2009 de créer cette corporation qu'elle jugeait nécessaire dans les années 1990!

Pourtant, souligne la sous-ministre Paulin en 2008, la discipline d'un ordre «*rassurerait les citoyens*» quant à leur rigueur. Et, ajoutait la sous-ministre, de nouveaux enjeux, qui les concernent directement, «*interpellent les citoyens*», comme les problèmes de qualité de l'eau — comme le cas de Walkerton — «*l'épandage de matières résiduelles fertilisantes, l'exploitation commerciale des eaux souterraines,*

la prolifération des cyanobactéries associée à une perte d'usage des plans d'eau, la présence d'espèces envahissantes [moules zébrées et algue Didymo] et leurs conséquences sur la biodiversité, etc.»

Parmi les «*avantages*» d'un nouvel ordre professionnel, Mme Paulin signale la «*démocratisation de plus en plus évidente d'enjeux environnementaux*» gérés directement par les citoyens au sein des comités de bassin versant, des comités ZIP sur le Saint-Laurent, les MRC et les municipalités qui ont droit à des services professionnels dont la rigueur devrait être d'un véritable niveau professionnel. Il en est de même, poursuit-elle, pour les entreprises, qui y gagneraient en rigueur et en crédibilité.

L'incorporation, ajoute-t-elle, influencerait les profils des cours collégiaux et universitaires et la qualité de la formation des deux principales branches de la biologie. Pour le gouvernement, qui est obligé d'accréditer les laboratoires pour augmenter leur fiabilité, la présence d'une corporation professionnelle dans ce secteur constituerait une réponse beaucoup plus rapide dans le cas des problématiques émergentes qui ne sont pas encore réglementées. Et ce n'est pas vrai, conclut-elle, que l'encadrement des biologistes par les équipes de travail multidisciplinaires dominées par d'autres professionnels est suffisant.

Mme Paulin aurait pu ajouter que parfois ces professionnels, qui sont les responsables de projets, sont plutôt mal placés, pour ne pas dire en conflit d'intérêts, quand ils atténuent par leur position dominante les conclusions et analyses parfois dérangeantes des biologistes. Serait-ce la raison pour laquelle on a démenagés ceux de la Faune aux Ressources naturelles, où leurs nouveaux patrons sont les promoteurs attirés des projets miniers, forestiers et hydroélectriques dont les biologistes ont été, historiquement, les critiques les plus rigoureux?